

Les comptes de la sécurité sociale filent dans le rouge

La FEB accuse le gouvernement d'avoir «trafiqué» les chiffres repris dans l'estimation budgétaire pluriannuelle effectuée par le Comité de gestion de l'ONSS. Le point litigieux porte sur l'impact de la réforme de l'État.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Les comptes de la sécurité sociale, loin d'être dans le vert, comme nous en faisons état dans notre édition de jeudi, sont en réalité lourdement déficitaires. Le Comité de gestion de la sécurité sociale, où siègent des représentants syndicaux, patronaux et du gouvernement, a publié mercredi une actualisation de son estimation pluriannuelle. Il en ressortait un solde positif de 2,6 milliards d'euros en 2015 (et non 2,6 millions comme mentionné erronément dans l'article) sur une enveloppe globale de 65,5 milliards d'euros.

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) désapprouve et parle de «manipulation» des chiffres. Sont visés: les représentants du gouvernement sortant qui auraient modifié le document en dernière minute derrière le dos des représentants patronaux.

Transfert de compétences

Le point litigieux porte sur l'impact de la sixième réforme de l'État. Celle-ci transfère aux entités fédérées des

compétences telles que les allocations familiales ou certaines indemnités en faveur des demandeurs d'emploi. Or, dans la nouvelle estimation pluriannuelle, le Comité de gestion a conservé au niveau de la sécurité sociale les recettes qui étaient destinées à couvrir des dépenses que la sécurité sociale ne fait plus suite au transfert de ces compétences vers les Communautés et régions. Il s'agit d'un montant non négligeable: 8,7 milliards d'euros.

Bernadette Adnet, représentante de la FEB au sein du Comité de gestion, lance une mise en garde quant aux conséquences de cette manière un peu bizarre de présenter les choses: «Il serait tout à fait déloyal et malhonnête de garder, au niveau de la sécurité sociale, des recettes qui étaient destinées à couvrir des dépenses que la

sécurité sociale ne fait plus suite au transfert de ces compétences vers les Communautés et Régions. Ce montant est estimé à 8,7 milliards d'euros. Quand, pour 2015 à 2019, on tient compte du montant que la sécurité sociale ne recevrait plus étant donné que les dépenses sont faites par d'autres entités, on obtient un déficit de 6,1 milliards en 2015, 6,8 milliards en 2016 et 8,5 milliards en 2019. Le défi est donc grand et l'opinion publique doit s'en rendre compte: tout n'est pas possible.»

Subside d'équilibre

L'experte de la FEB estime du reste

qu'il faudra mener une réflexion sur l'opportunité de maintenir le «subside d'équilibre» alloué par le gouvernement à la sécu chaque année. En 2010, il se chiffrait à 2,3 milliards d'euros pour atteindre 5,5 milliards en 2014. «Certaines dépenses en forte expansion, comme les pensions, l'invalidité, l'augmentation des allocations sociales due à une adaptation au bien-être et la norme de croissance qu'on impose aux soins de santé influencent cette décision. On ne peut imaginer que le nouveau gouvernement va prolonger le subside d'équilibre à la sécurité sociale sans d'abord voir si on ne peut freiner certaines dépenses. Ne pas le faire revient à surcharger les actifs et contribuables qui paient des cotisations et taxes.»

«L'opinion doit s'en rendre compte: tout n'est pas possible.»

BERNADETTE ADNET

FEB

8,7 milliards €

Les compétences de l'ONSS transférées aux entités fédérées représentent 8,7 milliards sur un budget de 65,5 milliards.